

PROTOCOLE DE SECURITE POUR LIVRAISONS DE PRODUITS PETROLIERS

Entreprise d'accueil	Entreprise extérieure
<u>Adresse :</u> Centre Hospitalier du Forez site de Montbrison 10 Avenue des Monts du soir 42600 Montbrison	<u>Adresse :</u> Granjon Combustible ZI du Bas Rollet, Av. B.Fourneyron, 42480 LA FOUILLOUSE
<u>Tel :</u> 04-77-96-78-20 <u>Fax :</u> <u>Courriel :</u> didier.rage@ch-forez.fr Gilles.laurent@ch-forez.fr <u>Activité:</u> Technique	<u>Tel :</u> 04-77-55-43-84 <u>Fax :</u> <u>Courriel :</u>

Le présent protocole définit les modalités de livraison de combustibles par application des articles R. 4511-1 à R. 4511-4 et R.4515-1 à R. 4515-11 du Code du Travail.

En cas de non-respect des règles de sécurité établies, l'entreprise extérieure et l'entreprise d'accueil peuvent s'autoriser à stopper tout approvisionnement.

Quel type de véhicule est accepté et mode de livraison (cocher la ou les bonne(s) réponse(s)) :

☐ Gros porteur 

☒ Petit porteur 

Horaires et Adresse de livraison : 08h30-16h30, 10 Avenue des Monts du soir 42600 Montbrison

Contact sur site : (nom et coordonnées téléphoniques) : **Rage Didier 04 77 96 78 20**

Personnels responsables de la réception du camion de livraison (nom et coordonnées téléphoniques) : **Gilles Laurent 04 77 96 74 72**

Parmi ces personnels, une personne sera au moins présente durant toute la durée de l'opération de dépotage, du début jusqu'à la validation du bon de livraison.

I- RISQUES, CONSIGNES DE SECURITE ET MESURES DE PREVENTION LIVRAISON DE PRODUITS PETROLIERS

Risques spécifiques

liés au déchargement de produits pétroliers :



Incendie, déversement et mélange de produits.

Mesures de prévention



(Vêtements antistatiques)

Consignes de sécurité

N° INTERNE D'URGENCE :18.....



Moyens matériels de sécurité sur site (pharmacie, extincteurs...):

Extincteurs



(Dans périmètre d'au moins 5 mètres du lieu de dépotage et de la citerne)

II- MODALITES D'APPROVISIONNEMENT SUR SITE :

➤ 1- SI LIVRAISONS EN BORD A BORD

Nature du produit (gasoil, fioul, GNR ...) : /

Nombre d'engins : /

Zone Dédiée : ☐ OUI ☒ NON

Si oui :
A matérialiser sur
le plan à joindre.

NOTA : Le remplissage de récipients de moins de 200 litres est interdit (*hors réservoir Engins*).
Obligation d'éteindre le moteur de l'engin durant toute la durée de l'approvisionnement.

La hauteur d'approvisionnement des engins est supérieure à hauteur d'homme (le conducteur n'a pas les 2 pieds au sol) :

☐ OUI ☒ NON

Si OUI, l'approvisionnement sera réalisé par un représentant de l'entreprise d'accueil, le conducteur de l'entreprise extérieure n'étant pas habilité à monter sur un engin d'une autre entreprise.

➤ **2- SI LIVRAISON EN POINTS FIXES**

Désignation du Stockage : ☒ Cuves ☐ Autres..... Nombre de point de déchargement 3

CARACTERISTIQUES DES POINTS FIXES DE STOCKAGE

Bouches de dépotage		N° 1		N° 2		N° 3	
Nature du produit (gazole, fioul, GNR, SP98...)		Fioul domestique					
Contenance (en litres) du compartiment		25 000 L					
Mode de livraison *		Gravité					
		Pompe					
		Distribution mesurée (volumètre)					
Identification produit *		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Situation cuve *		Aérienne	Enterrée	Aérienne	Enterrée	Aérienne	Enterrée
Equipement Stockages (répondre oui ou non)	Système anti-débordement	Non					
	Cuve double paroi	OUI					
	Bac de rétention	OUI					
	Jauge	oui					
Livraison au-dessus de hauteur d'homme (conducteur n'a pas les 2 pieds au sol)*		Oui	Non				

* entourer la bonne réponse ou barrer la mauvaise.

Si livraison au-dessus de hauteur d'homme : Le conducteur de l'Entreprise Extérieure se réserve le droit d'utiliser sa propre échelle télescopique pour accéder au point de dépotage. Il peut être amené à signaler toute situation dangereuse remettant en cause la réalisation de la livraison au risque d'entraîner un accident ou un incident.

Dans tous les cas le conducteur ne peut monter à une hauteur de plus de 2 mètres. Si la livraison se fait à plus de 2 mètres, l'approvisionnement sera réalisé par un représentant de l'entreprise d'accueil.

L'entreprise d'accueil est seule responsable de la conformité aux normes applicables de ses installations de stockage et de leur accessibilité. L'entreprise d'accueil est responsable vis-à-vis de l'entreprise extérieure de tout dommage causé de son propre fait aux produits, aux biens et au personnel de l'entreprise extérieure.

Le protocole de sécurité doit être disponible en "libre-service" pour consultation.

A JOINDRE : * Les Consignes générales de livraison de produits pétroliers.

* Le plan de circulation du site (à matérialiser : l'entrée/la sortie, l'accueil, l'aire de dépotage ainsi que le sens de circulation pour y accéder et en repartir).

A Montbrison Le 13/03/2026

Je certifie avoir pris connaissance du présent protocole de sécurité et avoir procédé à sa diffusion auprès des personnes intervenantes.

Nom représentant de l'entreprise d'accueil :

Nom représentant de l'entreprise extérieure :

Signature et



Signature et cachet :

